

**Présents :** Mesdames Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Nadine Serpolet, Annie Roveda, Messieurs Georges Repellin, Michel Vallon, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Daniel Ardouin, Marc Bartoli, Eric Bernard, Patrick Boudol, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Joël Cavret, Guy Percevault, Robert Terrier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

**Excusés :** Marie Barrault, Brigitte Bezaud, Henri Benoist, Gérard Martin Dhermont, Régis Gauthier, Gérard Chevally, Jérôme Fauconnier, Pierre Gimel, Frédéric Troy,

Nadine Serpolet est désignée secrétaire de séance.

Samuel Martin souhaite la bienvenue à Joël Cavret, nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune de St Martin de la Cluze ; Daniel Niot devenant délégué communautaire titulaire.

### 1- Approbation du compte rendu du conseil du 16 septembre 2013

☞ 3 abstentions

Arrivée Guillaume Gontard

### 2- Election d'un Vice-président délégué à l'économie

Samuel Martin propose la candidature d'Alain Rougale qui passerait ainsi de délégué en charge du tourisme à Vice-président délégué à l'économie et au tourisme.

A l'unanimité, le vote est décidé à main levée.

**Vote :** Election d'un Vice-président délégué à l'économie

☞ Pour : 31    Abstentions : 2

Arrivée Marc Bartoli

### 3- Budget Chaufferie Bois – DM n°1

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des intérêts de la dette. Le budget est donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement		
Chapitre/ Article	Dépenses	Recettes
011/6152	- 100 €	-
66/66111	+ 100 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Vote :** Budget Chaufferie Bois – DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

Arrivée Fabrice Bon

### 4- Budget Eau - Décision Modificative n°3

Il s'agit d'ajuster les crédits au chapitre 21 suite à une ré-imputation de facture. Le budget est donc modifié comme suit :

Section d'investissement		
Chapitre/ Article	Dépenses	Recettes
21/21531	+ 24 000 €	-
23/2315	- 24 000 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Vote :** Budget Eau – Décision Modificative n°3

☞ Adopté à l'unanimité

## **5- Ressources Humaines : poste d'assistant de prévention**

Compte tenu de la taille de la collectivité, il y a obligation de créer un poste d'assistant de prévention à mi-temps. Ce poste serait confié à Raphaël Pelloux qui l'a accepté et qui bénéficierait de formations. Le comité technique, réuni le 26 septembre dernier, s'est prononcé favorablement à la création de ce mi-temps et à la nomination de Raphaël Pelloux.

**Vote : Ressources Humaines : poste d'assistant de prévention**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs**

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Dans le cadre de la création du poste d'assistant de prévention, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 100% et de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 50% au service Culture, Patrimoine et vie associative puis de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 50% pour la mission hygiène et sécurité rattachée à la direction des ressources humaines.
- Dans le cadre d'une mise en adéquation entre le grade et les missions exercées, il convient de supprimer un poste d'assistant socio-éducatif à 100% et de créer un poste d'animateur à 100% au service Enfance-Jeunesse.

**Vote : Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Transfert des délaissés de l'autoroute A51 par l'Etat à la CCT**

Par délibération en date du 29/08/2011, la CC du canton de Monestier de Clermont a donné son accord sur l'attribution faite à la Communauté de Communes, par le dossier de délimitation de l'emprise de l'A51, des terrains supportant la zone de la déchetterie.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer l'acte de transfert de la parcelle ZC55 au lieu-dit les Carlaïres à Monestier de Clermont pour une superficie de 3020 m<sup>2</sup> entre l'Etat, l'AREA et la communauté de communes du Trièves. Sur cette opération, il n'y a aucun frais de notaire.

**Vote : Transfert des délaissés de l'autoroute A51 par l'Etat à la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés (CGI – Etat)**

L'Etat et le Conseil Général de l'Isère se sont engagés dans le projet de numérisation des documents d'urbanisme à l'échelle du département. Le but est de mutualiser et d'uniformiser une base de données en cohérence avec le référentiel national.

Ainsi, l'Etat et le Conseil Général de l'Isère mettent à disposition de la CCT une base de données initiale qui aura pour objet la diffusion et la consultation de ces documents numériques. Intégrée dans le SIG de la CCT, cette base initiale facilitera la mise en œuvre de nos compétences : l'aménagement, le développement économique et agricole, la politique du logement, ou encore la mise en conformité selon les directives du SCOT.

En échange, la CCT fournira les données et leurs mises à jour de nos documents d'urbanisme type PLUI ou PLH. Dans un premier temps, le rôle de la CCT sera d'animer et de promouvoir cette démarche auprès des communes qui conventionneront directement avec le Conseil Général.

Concernant les mises à jour futures, la CCT s'engage à transmettre aux partenaires les fichiers de données actualisés par les communes. Un volet facultatif précise que la CCT peut s'engager à effectuer les mises à jour pour le compte des communes si elle le désire.

Cette délibération a déjà été prise par les conseils municipaux.

il convient aujourd'hui que le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention relative à la mise à disposition et la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés.

**Vote : Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés (CGI-Etat)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 9- Mise en place de panneaux pour le sentier « Sur les pas des Huguenots » - demande de subvention dans le cadre du Leader

Il est proposé de solliciter une subvention LEADER pour la réalisation et la mise en place de panneaux informant du passage du sentier « Sur le pas des Huguenots » dans les 5 villages trièvois traversés par l'itinéraire. Panneaux au format 1000x700mm composés d'une carte du tracé, d'une présentation du projet sur les Pas des Huguenots et d'informations sur le patrimoine et l'histoire des protestants dans le Trièves.

### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT € HT	ORGANISME	%	MONTANT € HT
Infographie	1 550,00	LEADER	55	2 736.25
Conception	2 550,00			
Pose	875,00	<b>CCT</b>	<b>45</b>	<b>2 238.75</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 975,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 975,00</b>

**Vote : Mise en place de panneaux pour le sentier « sur les pas des Huguenots » - demande de subvention dans le cadre du Leader**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 10- Vie scolaire : demande de subvention projet pastoralisme en Trièves : animation auprès des scolaires

Il s'agit d'un projet d'animation auprès des scolaires porté par l'EMALA Sud qui s'inscrit dans le cadre du plan pastoral du Trièves et qui prévoit la transmission aux jeunes des valeurs liées au pastoralisme. Ce projet est lié à un projet Espaces Naturels Sensibles et à un travail photographique basé sur l'évolution du paysage qui sera mené par les élèves en lien avec les travaux de photographes locaux et sera réalisé en partenariat avec le CPIE et les gardes de la réserve naturelle. Plusieurs classes sont concernées : élèves du CP au CM2 de l'école de Mens et la classe unique de Tréminis sur une période allant du mois d'octobre 2013 au 31 juillet 2014.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous et d'autoriser le président à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce programme.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Transport	4 082 €	Région Rhône-Alpes PPT	3 821,80 €	45 %
Coordination et interventions	3 510 €	Conseil Général 38	2 547,60 €	30 %
Fournitures, développement photo	900 €	<b>Autofinancement CCT</b>	<b>2 122,60 €</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 492 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 492 €</b>	<b>100 %</b>

Michel Lambert, ayant assisté à une réunion sur le pastoralisme, s'interroge et souhaite une confirmation du montant à régler par la CCT.

Marie-Claire Brizion confirme que l'autofinancement de la CCT est bien conforme au montant du plan de financement présenté.

**Vote : Vie scolaire : demande de subvention projet pastoralisme en Trièves : animation auprès des scolaires**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 11- Vie scolaire : Demande de subvention 2013-2014 au Conseil Général pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Clelles et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont

La CCT assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent le territoire Trièves :

- 1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles
- 1 poste EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes de Miribel-Lanchâtre et du Gua (école de Prélénfrey).

1100 enfants sont concernés.

Pour l'année scolaire 2012/2013, Le Conseil Général de l'Isère a subventionné le fonctionnement de ces 2 postes sur la base d'une part fixe de 5 000€ par poste EMALA et d'une subvention variable de 8€ par enfant soit un total de 8 464€ pour le poste EMALA Sud Mens/Cielles et 10 408€ pour le poste EMALA Nord Monestier de Clermont. Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour le fonctionnement des deux postes EMALA auprès du Conseil Général de l'Isère pour l'année scolaire 2013/2014.

Mesdames les conseillères générales s'engagent à être vigilantes pour obtenir les subventions sur les 2 postes.

**Vote : Vie scolaire : demande de subvention 2013-2014 au Conseil Général pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Cielles et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont**

☛ Adopté à l'unanimité

## **12- Rythmes scolaires – élaboration du Projet Educatif Territorial : validation d'une méthode de concertation et d'un calendrier de mise en oeuvre**

Le 25 juin dernier, le groupe de travail « rythmes scolaires » a arrêté les horaires des écoles gérées par la CCT pour la rentrée de septembre prochain dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et ils seront soumis prochainement à l'approbation des conseils d'école.

Il s'agit désormais d'élaborer le Projet Educatif Territorial. Une réunion est fixée le 6 novembre prochain à la salle de cinéma Giono de Cielles à 18hres afin de présenter les objectifs d'un Projet Educatif de territoire et préciser la méthode de concertation. Tous les élus sont invités à y participer.

Les commissions « Vie scolaire » et « Enfance-Jeunesse » réunies le 26 septembre 2013 proposent de retenir la méthodologie suivante :

- Elaboration du PEDT à l'échelle du Trièves associant les communes n'ayant pas délégué la compétence Ecoles
- Une concertation large sur la base des conseils d'écoles élargis aux partenaires (DASEN- DDCS- CAF), à l'AFR de Cielles et aux agents des services Vie scolaire et Enfance Jeunesse
- Des réunions de travail par canton et une restitution de ces travaux à l'ensemble des participants
- L'accompagnement de la Ligue de l'Enseignement dans la concertation, la rédaction et le suivi du PEDT pour un montant de 6 600 € TTC à budgéter sur 2014

Pour Guy Percevault, cette réforme étant fortement critiquée, il craint qu'elle ne soit pas maintenue. Aussi, il lui semble préférable, dans un premier temps, que la CCT n'engage pas trop de moyens financiers.

Selon Frédérique Puissat, les choses peuvent effectivement évoluer. Néanmoins, travailler sur le périscolaire et la construction d'un Projet Educatif Territorial à l'échelle du Trièves reste pertinent.

Samuel Martin rappelle que l'Etat devrait maintenir les aides apportées par enfant avec bonification pour les zones rurales mais cela ne vaudrait que pour 2014. Il précise que toutes les communes seront destinataires de ces aides qu'elles devront reverser à la CCT.

Jean-Paul Mauberret regrette que cette réforme introduise la confusion dans les esprits en mélangeant apprentissage et animation. Il convient de tenir compte du bien-être des enfants mais il faut faire en sorte que le contenu des animations présente un intérêt certain.

Pour Michel Lambert, il est nécessaire de statuer sur le fait de rendre payant ou non le périscolaire ; et quelle sera la réaction de la CAF si le choix se porte sur la gratuité ; peut-elle exiger un service payant ? Ne faudrait-il pas faire appel au monde associatif ? Il existe certainement au sein des associations des personnes que ce type de travail intéresserait. Il craint que le périscolaire ne se transforme en garderie et rappelle que l'objectif était de faire entrer la culture dans nos territoires.

Le sujet des associations a été soulevé au niveau de la commission « finances » ; Samuel Martin reste vigilant car des changements peuvent intervenir dans les associations au fil des années.

En ce qui concerne la CAF, elle ne peut décider si le service sera gratuit ou payant. Ce sujet devra être débattu dans le cadre de la concertation sur le PEDT.

Marie-Claire Brizion renchérit sur la nécessité de faire avec les moyens de la collectivité et de penser aux animateurs de la MEJ, du Granjou et de l'AFR.

**Vote : Rythmes scolaires – Elaboration du Projet Educatif Territorial : validation d'une méthode de concertation et d'un calendrier de mise en oeuvre**

☛ Adopté à l'unanimité

### 13- Attribution des lots pour le marché de collecte des matériaux déposés en apport volontaire

Les marchés de collecte des matériaux en apport volontaire étant arrivés à échéance, un appel d'offre a été lancé et la CAO réunie ce jour a retenu la société Gros Environnement.

Pour information, l'augmentation de 15% du prix est liée à des prestations supplémentaires demandées par la CCT (collecte du papier sur le secteur de Clelles, renforcement des tournées de collecte,...)

**Vote : Attribution des lots pour le marché de collecte des matériaux déposés en apport volontaire**

☛ Adopté à l'unanimité

### 14- Tourisme : changement de tarifs et nouveaux produits à la vente à l'OTI du Trièves

Il s'agit de délibérer afin d'approuver des nouveaux tarifs et d'ajouter des articles à la vente.

Alain Rougale précise que le tableau figurant sur la note de synthèse était incomplet et qu'il convient de le modifier comme indiqué ci-dessous :

Article	Prix de vente initial	Nouveau prix de vente
Carte 3236 OT Villard de Lans/Mont Aiguille	11 €	11,50 €
Carte 3237 OT Glandasse/ Col de la Croix Haute	11 €	11,50 €
Carte IGN 3236 OT La Mure Valbonnais		11,50 €
Carte IGN 3237 OT Dévoluy / Obiou – Pic de Bure		11,50 €
Photocopies à l'antenne de Clelles	0,10 €	0,20 €
Livre « Trièves » - Ollivier-Elliot		22,00 €

A propos du livre « Trièves », Michel Lambert propose de le mettre à disposition du public dans les bibliothèques; en effet, cet ouvrage concerne les 28 communes du Trièves.

Jean-Paul Mauberret précise que l'acquisition de livres se fait en concertation. En règle générale, les publications portant sur le territoire sont achetées.

**Vote : Tourisme : changement de tarifs et nouveaux produits à la vente à l'OTI du Trièves**

☛ Adopté à l'unanimité

### 15- Tourisme : Taxe de Séjour Forfaitaire : complément à la délibération du 25 juin 2012

Il s'agit d'un complément de la délibération de 2012 afin de mieux préciser les catégories d'hébergement. Les autres conditions d'application de la Taxe de séjour forfaitaires restent inchangés.

Michel Guiguet intervient sur le fait que les hébergeurs trouvent la note élevée du fait du passage du réel au forfait, ce qui a entraîné des difficultés pour certains. Existe-t-il une quelconque possibilité d'amélioration ? La commission a-t-elle été saisie ?

Certains maires soulèvent le problème lié aux campings : pourquoi un tel écart de tarif entre les 2 et les 3 étoiles ?

Alain Rougale explique que le changement de politique mérite des explications et qu'il existe un problème d'interprétation notamment sur les périodes d'ouverture à déclarer. Un forum des hébergeurs sera prochainement organisé par la commission Tourisme où ces questions pourront être débattues avec les intéressés. Dans ce cadre, le service Tourisme travaille actuellement sur les possibilités offertes par la loi pour minorer certains paramètres.

Alain Rougale rappelle que les hébergeurs qui le souhaitent peuvent envoyer un courrier argumenté faisant état de toutes les difficultés à la CCT et la commission « Tourisme » réfléchira au cas par cas afin de voir quelles solutions peuvent être apportées. Alain Rougale précise néanmoins que pour l'instant les réclamations reçues sont non fondées. A propos des campings, des correctifs vont être apportés.

Il précise également que le canton de Monestier a appliqué une augmentation chaque année ; ce qui n'a pas été le cas dans le canton de Mens (Clelles ayant réévalué fortement en 2011) et ceci explique en partie le mécontentement des hébergeurs.

Selon Michel Guiguet, le souci n'est pas dans le fait d'avoir ou non augmenté mais porte sur le problème de la période d'ouverture.

Frédéric Aubert fait part du retour qu'il a dans sa commune où les hébergeurs ont dit qu'ils diminueraient leur période d'ouverture voire même pour certains qu'ils fermentaient leur gîte ; ce qui pourrait s'avérer regrettable pour l'offre touristique du territoire.

Guillaume Gontard insiste sur la nécessité d'expliquer et de communiquer avec les hébergeurs qui ne doivent pas voir cela uniquement comme une taxe supplémentaire.

**Vote : Tourisme : Taxe de Séjour Forfaitaire : complément à la délibération du 25 juin 2012**

☛ Adopté à l'unanimité

## **16- Eau potable : convention pour un groupement de commandes avec la commune de St Paul les Monestier : désignation du coordinateur du groupement et de représentants à la CAO**

Le chemin des Gagères supporte un trafic de plus en plus important avec des véhicules lourds. Il devient nécessaire de réaliser des travaux de voirie et de renforcement du réseau public d'eau potable.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention pour un groupement de commandes avec la commune de St Paul les Monestier et de désigner un coordinateur du groupement et des représentants à la CAO.

Marie-Hélène Celse, maire de St Paul les Monestier est désignée comme coordinateur du groupement. Bernard Fillit et Marie-Jo Villard se portent candidats pour être représentants à la CAO.

Représentant titulaire : Bernard Fillit

Représentant suppléant : Marie-Jo Villard.

**Vote : Eau potable : convention pour un groupement de commandes avec la commune de St Paul les Monestier : désignation du coordinateur du groupement et de représentants à la CAO**

☛ **Adopté à l'unanimité**

## **17- Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

#### **SCOT :**

Michel Lambert rappelle que les communes ont reçu un courrier émanant du SCOT invitant à mettre leur POS ou leur PLU en conformité avec le SCOT. Il s'inquiète : qui peut aider les communes ? Que peut-on faire de plus ? Pourquoi revoir ces documents ? Quel apport de l'Agence d'Urbanisme ?

Suite à une rencontre avec l'AURG début octobre, où toutes ces questions ont été évoquées, un séminaire est organisé à Saint Martin de Clelles le 28 novembre prochain à 16h en présence de l'AURG. L'invitation sera prochainement adressée aux maires.

Selon Jean-Paul Mauberret, le document SCOT n'est à utiliser et à consulter que lorsqu'il y a un projet. Il convient de vérifier ce qu'il y a dans notre POS et de vérifier ce qui est compatible ou pas.

Christian Brunoud rappelle que la compétence urbanisme risque d'être transférée à la CCT. En effet, le texte de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dit loi ALUR propose de confier l'élaboration de PLU à l'échelle intercommunale. Samuel Martin précise que le texte de loi est en discussion au parlement et qu'il ne s'agit pas d'anticiper exagérément ce que sera le texte définitif.

#### **SIGREDA :**

En ce qui concerne l'étude de fonctionnalité écologique, Michel Lambert s'interroge sur le coût élevé des fiches actions et demande comment les communes pourront seules financer les travaux. S'agissant d'un problème de territoire, pourquoi la CCT ne porte-t-elle pas ce type de projet. C'est un sujet important qui demande des moyens et soulève le problème de conscience collectif.

Pour Samuel Martin, d'autres projets sont plus importants au niveau de la CCT et la collectivité a des contraintes financières qui exigent de la prudence sur d'éventuelles nouvelles compétences.

Michel Guiguet souligne l'importance de ce sujet pour la CCT mais cela nécessite une discussion beaucoup plus large qu'à la fin d'un conseil communautaire.

Marie-Jo Villard revient sur la raison pour laquelle la CCT n'est pas adhérente au SIGREDA. A l'origine, seules 9 communes ont adhéré au SIGREDA alors que 12 communes constituaient la Communauté de Communes de Monestier de Clermont.

#### **SDIS :**

Un arrêt récent du Conseil d'Etat précise que la contribution au SDIS est une dépense obligatoire pour les communes qui ne peut faire l'objet d'un transfert à une communauté. Une Commission d'Evaluation des Charges transférées est prévue le 13 novembre à 18h30 à Monestier de Clermont pour restituer cette dépense aux communes via l'attribution de compensation et maintenir la neutralité financière.

Frédérique Puissat souligne que ce sujet est simple à résoudre mais pas anodin financièrement pour les communes du canton de Monestier de Clermont.

### **Ressourcerie de Mens :**

Sophie Reichmuth voudrait savoir si une convention sera signée ou pas entre la CCT et l'association Recyclart.

Samuel Martin souhaite signer une convention afin de fixer les règles et les obligations ainsi que les conditions d'accès à la déchetterie de Mens. Il est important de faire respecter les règles de sécurité sur le site de la déchetterie. La convention va donc être préparée.

Selon Alain Hermil Boudin, on ne peut qualifier Recyclart de ressourcerie ni même la comparer avec la ressourcerie que les élus sont allés visiter à Dieulefit.

Sophie Reichmuth déplore le manque d'aide reçue par l'association malgré la subvention de 2000€ pour l'achat du container. Elle propose une rencontre entre la CCT et l'association afin d'échanger sur les modalités de fonctionnement et de monter un réel projet.

Pour Jean-Paul Mauberret, cette association en est au stade expérimental et de fait, on ne peut pas revendiquer un projet fini, ni leur faire un procès d'intention. Il demande que les élus du Trièves les aident à mettre en place une ressourcerie.

Sophie Reichmuth s'interroge sur l'échéance et demande si le projet aura pris forme avant les élections municipales de 2014.

La commission « Collecte et traitement des déchets » se réunira en novembre pour en discuter. Quand les membres de la commission auront défini une orientation, une rencontre entre l'association et la CCT pourra être envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20hres.